

DINAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : La Coulébart - Route de Caulnes
LEHON - 22100 DINAN
027 250 323 RCS SAINT MALO

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUILLET 2025

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2025 s'élevant à 2 564 572,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 564 572,50 euros

A titre de dividendes 1 699 800,00 euros
Soit 28,33 euros par action

Le solde 864 772,50 euros

Au compte « Autres Réserves »..... 864 772,50 euros
Qui s'élève ainsi à 6 127 318,65 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 113,32 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 699 686,68 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2022	1 500 000 €	60 000	100 €	1 499 900 €
31/01/2023	1 542 000 €	60 000	102,80 €	1 541 897,20 €
31/01/2024	1 632 000 €	60 000	108,80 €	1 631 891,20 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 3 juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Régis CADALEN

DocuSigned by:

31A2B7CCF1D5404...



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. DINANDIS

La Coulébart Route de Caulnes – 22100 LEHON

S.A.S. au capital de 500 000 €

R.C.S. SAINT MALO 027 250 323

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Régis Cadalen

31A2B7CCF1D5404...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Anne-Laure GRATALOUP
Emanuella LAURENT-DELANOE

Experts - comptables
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 687 482	22 351 342	12 336 141	12 333 573
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	489 912	213 510	276 402	277 309
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	244 683	213 510	31 173	32 080
FONDS COMMERCIAL (1)	245 229		245 229	245 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 301 411	22 059 472	10 241 939	10 229 489
TERRAINS	3 582 156	2 150 711	1 431 446	1 479 923
CONSTRUCTIONS	18 412 932	12 148 204	6 264 728	6 303 304
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 489 065	6 368 154	2 120 911	2 067 353
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 716 763	1 392 403	324 359	344 273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	78 594		78 594	29 500
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	21 900		21 900	5 136
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 896 160	78 359	1 817 800	1 826 775
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 337		1 447 337	1 447 336
PRÊTS	272 933		272 933	279 142
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	175 889	78 359	97 530	100 297
ACTIF CIRCULANT	14 480 132	26 388	14 453 744	13 477 484
STOCKS ET EN-COURS	7 770 269	22 640	7 747 629	7 313 855
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 955		62 955	62 102
MARCHANDISES	7 707 314	22 640	7 684 673	7 251 753
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 824 843	3 748	3 821 095	3 820 486
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 280 980	3 748	1 277 233	1 157 411
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 543 862		2 543 862	2 663 075
CREANCES DIVERSES (3)	160 114		160 114	141 052
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 878 500		1 878 500	1 500 000
DISPONIBILITES	620 734		620 734	498 325
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 672		225 672	203 767
TOTAL GENERAL	49 167 614	22 377 729	26 789 885	25 811 058
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			7 927	27 358
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		8 377 119	7 444 546
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		5 312 546	4 836 067
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		5 262 546	4 786 067
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 564 573	2 108 479
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		372 900	379 800
PROVISIONS POUR RISQUES		372 900	379 800
DETTE(1)		18 039 866	17 986 711
DETTE FINANCIERE		6 729 908	7 508 614
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 171 774	5 960 361
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERE DIVERSE		1 558 134	1 548 253
DETTE D'EXPLOITATION		11 090 422	10 349 221
DETTE FOURNISSEUR ET COMPTES RATTACHE		7 088 591	6 663 817
DETTE FISCALE ET SOCIALE		3 428 443	3 152 868
AUTRE DETTE D'EXPLOITATION		573 387	532 536
DETTE DIVERSE		192 891	106 050
DETTE SUR IMMOBILISATION ET COMPTES RATTACHE		156 379	69 263
AUTRE DETTE DIVERSE		36 513	36 787
PRODUIT CONSTATE D'AVANCE		26 645	22 827
TOTAL GENERAL		26 789 885	25 811 058
(1) Dont à plus d'un an		4 299 012	4 228 598
Dont à moins d'un an		13 740 854	13 758 114
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		309 484	1 085 844

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	84 545 642	84 724 504
VENTES DE MARCHANDISES	80 546 445	80 879 854
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	38 525	20 685
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 131 958	2 934 106
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>83 716 928</i>	<i>83 834 644</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	78 974	67 280
REPRISES SUR PROVISIONS	63 463	70 509
TRANSFERTS DE CHARGES	427 251	504 396
AUTRES PRODUITS	259 026	247 675
CHARGES D'EXPLOITATION	80 382 731	81 309 996
ACHAT DE MARCHANDISES	60 151 643	60 577 068
VARIATION DES STOCKS	-460 609	-41 699
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	313 491	390 462
VARIATION DES STOCKS	4 194	-2 145
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 495 534	8 047 275
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 006 824	990 370
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 010 731	7 479 791
CHARGES SOCIALES	2 284 916	2 323 393
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 458 589	1 444 274
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	24 149	6 902
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	51 900	58 800
AUTRES CHARGES	41 368	35 505
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 162 912	3 414 508
PRODUITS FINANCIERS	84 616	62 744
PARTICIPATIONS	957	-780
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 668	11 673
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	73 991	51 850
CHARGES FINANCIERES	215 398	224 948
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	215 306	224 948
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHARGE	92	
RESULTAT FINANCIER	-130 782	-162 204
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 032 130	3 252 304

Compte de résultat	Exercice 01/02/24 - 31/01/25 Durée 12 mois	Exercice 01/02/23 - 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 671	240 683
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 288	236 342
SUR OPERATION EN CAPITAL	107 383	4 341
CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 211	27 119
SUR OPERATIONS DE GESTION	222	59
SUR OPERATION EN CAPITAL	105 756	361
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 234	26 699
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 540	213 564
PARTICIPATIONS DES SALARIES	651 724	683 375
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	801 293	674 014
TOTAL DES PRODUITS	84 745 930	85 027 931
TOTAL DES CHARGES	82 181 357	82 919 451
RESULTAT NET COMPTABLE	2 564 573	2 108 479
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	23 734	25 942
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	62 474	54 072

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025*

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	4 836 067	476 479		5 312 546
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 108 479		2 108 479	
Résultat de l'exercice N		2 564 572		2 564 572
	7 444 546	3 041 052	2 108 479	8 377 119

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994			43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011			131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020			70 000
				245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	487 362	9 550	7 000	489 912
Immobilisations corporelles	31 243 692	1 590 571	532 852	32 301 411
Immobilisations financières - titres	1 447 336	2		1 447 337
Immobilisations financières - créances	457 798	20 806	29 782	448 822
	33 636 188	1 620 928	569 633	34 687 482

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	210 053	10 457	7 000	213 510
Immobilisations corporelles	21 014 202	1 472 366	427 096	22 059 472
	21 224 255	1 482 823	434 096	22 272 982

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 204 679
	- Dégressive	253 910
	- Exceptionnelle	24 234

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	379 800	51 900	58 800	372 900
Dépréciations de l'actif immobilisé	78 359			78 359
Dépréciations de l'actif circulant	6 902	24 149	4 663	26 388
	465 061	76 049	63 463	477 647
Dont dotation :				
- Exploitation		76 049	63 463	
- Financier				
- Exceptionnel				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 58 800 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

Le poste provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministère de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 161 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministère de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 51 900 €.
- Une provision liée à un litige prud'hommal à hauteur de 160 000 €.

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	235 897
Dotation aux amortissements théoriques	23 984
Cumul des amortissements théoriques	45 860
Valeur nettes	190 037

Redevances

Afférentes à l'exercice	23 734
Cumulées	39 097
Restant à payer :	
- À moins d'un an	43 730
- De 1 à 5 ans	70 024
- A plus de 5 ans	
- Total	133 754
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	133 194

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	448 822	7 927	440 895
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 824 843	3 824 843	
Créances diverses	160 114	160 114	
Charges constatées d'avance	225 672	225 672	
	4 659 451	4 218 556	440 895

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	336 328	336 328		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 835 445	1 444 055	2 955 269	436 121
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 558 134	1 147 533	217 295	193 306
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 090 422	10 593 401		497 021
Dettes diverses	192 891	192 891		
Produits constatés d'avance	26 645	26 645		
	18 039 866	13 740 854	3 172 564	1 126 448

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 6 352

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 475 271

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 484 429

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 093 307

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyage et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	66 219 368	65 943 377
Drive	4 455 282	4 075 486
Express	6 900 871	6 378 987
Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	831 238	897 434
- Location gérance HYPER	170 405	96 427
- Station-service LANVALLAY	4 214 309	5 264 677
Agence de voyages	925 455	818 256
	83 716 928	83 834 644

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de voyages (activité sous licence)	700 403	581 985
Commissions reçues (activité sous mandat)	225 052	236 271
	925 455	818 256

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	16
Agents de maîtrise	41
Employés	185
	242

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DINANDIS*Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025***Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	24 234	
Cession d'immobilisations corporelles	105 756	107 383
Amendes et pénalités	222	
Prime énergie		8 288
	130 211	115 671

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	497 021
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	154 703
	<u>651 724</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	954 880
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-153 587
	<u>801 293</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	234 153
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	258 407

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 590 516	1 590 516
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des suretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

S.A.S. DINANDIS

Exercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 635 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2024 s'élève à 256 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

S.A.S. LA GALION

Emprunts et dettes financières divers	1 093 307
Intérêts et charges assimilées	62 474

Filiales et participation détenues NÉANT

Société établissant des comptes consolidés NÉANT

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



SAS DINANDIS

La Coulebart - Route de Caulnes

22100 LEHON

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 janvier 2025





Mesdames, Messieurs les associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS DINANDIS relatifs à l'exercice clos le 31/01/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS DINANDIS à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} février 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base de nos contrôles, nous n'avons pas identifié de risques très significatifs nécessitant une mention particulière dans notre présent rapport.

En effet, l'annexe des comptes annuels que nous avons contrôlée précise les modalités d'évaluation des différents postes du bilan dont les tests par sondages effectués ont permis de valider les hypothèses retenues, la méthodologie et la cohérence.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

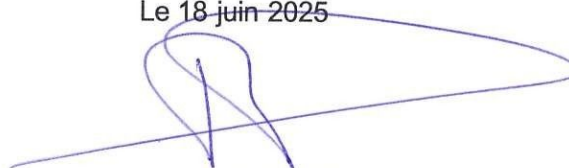
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS DINANDIS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon-de-Provence,
Le 18 juin 2025



MLA COMMISSARIAT

Jérôme BARD

Commissaire aux comptes

Bilan actif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	34 687 482	22 351 342	12 336 141	12 333 573
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	489 912	213 510	276 402	277 309
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	244 683	213 510	31 173	32 080
FONDS COMMERCIAL (1)	245 229		245 229	245 229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 301 411	22 059 472	10 241 939	10 229 489
TERRAINS	3 582 156	2 150 711	1 431 446	1 479 923
CONSTRUCTIONS	18 412 932	12 148 204	6 264 728	6 303 304
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 489 065	6 368 154	2 120 911	2 067 353
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 716 763	1 392 403	324 359	344 273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	78 594		78 594	29 500
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	21 900		21 900	5 136
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 896 160	78 359	1 817 800	1 826 775
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 447 337		1 447 337	1 447 336
PRÊTS	272 933		272 933	279 142
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	175 889	78 359	97 530	100 297
M.L.A. COMMISSARIAT Commissaire aux Comptes 64, Cours Carnot 13300 SALON DE PROVENCE Tél. 04 90 56 21 38 SIRET: 380 693 291				
ACTIF CIRCULANT	14 480 132	26 388	14 453 744	13 477 484
STOCKS ET EN-COURS	7 770 269	22 640	7 747 629	7 313 855
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	62 955		62 955	62 102
MARCHANDISES	7 707 314	22 640	7 684 673	7 251 753
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 824 843	3 748	3 821 095	3 820 486
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 280 980	3 748	1 277 233	1 157 411
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 543 862		2 543 862	2 663 075
CREANCES DIVERSES (3)	160 114		160 114	141 052
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 878 500		1 878 500	1 500 000
DISPONIBILITES	620 734		620 734	498 325
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 672		225 672	203 767
TOTAL GENERAL	49 167 614	22 377 729	26 789 885	25 811 058
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			7 927	27 358
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/25 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	8 377 119	7 444 546
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	5 312 546	4 836 067
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	5 262 546	4 786 067
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 564 573	2 108 479
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	372 900	379 800
PROVISIONS POUR RISQUES	372 900	379 800
M.L.A. COMMISSARIAT <i>Commissaire aux Comptes</i> 64, Cours Carnot 13300 SALON de PROVENCE Tél. 04 90 56 21 38 SIRET: 380 693 291		
DETTES(1)	18 039 866	17 986 711
DETTES FINANCIERES	6 729 908	7 508 614
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 171 774	5 960 361
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 558 134	1 548 253
DETTES D'EXPLOITATION	11 090 422	10 349 221
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 088 591	6 663 817
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 428 443	3 152 868
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	573 387	532 536
DETTES DIVERSES	192 891	106 050
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	156 379	69 263
AUTRES DETTES DIVERSES	36 513	36 787
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	26 645	22 827
TOTAL GENERAL	26 789 885	25 811 058
(1) Dont à plus d'un an	4 299 012	4 228 598
Dont à moins d'un an	13 740 854	13 758 114
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	309 484	1 085 844

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/02/24 - 31/01/25	01/02/23 - 31/01/24
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	84 545 642	84 724 504
VENTES DE MARCHANDISES	80 546 445	80 879 854
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	38 525	20 685
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 131 958	2 934 106
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	83 716 928	83 834 644
SUBVENTION D'EXPLOITATION	78 974	67 280
REPRISES SUR PROVISIONS	63 463	70 509
TRANSFERTS DE CHARGES	427 251	504 396
AUTRES PRODUITS	259 026	247 675
CHARGES D'EXPLOITATION	80 382 731	81 309 996
ACHAT DE MARCHANDISES	60 151 643	60 577 068
VARIATION DES STOCKS	-460 609	-41 699
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	313 491	390 462
VARIATION DES STOCKS	4 194	-2 145
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 495 534	8 047 275
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 006 824	990 370
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 010 731	7 479 791
CHARGES SOCIALES	2 284 916	2 323 393
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 458 589	1 444 274
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	24 149	6 902
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	51 900	58 800
AUTRES CHARGES	41 368	35 505
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 162 912	3 414 508
PRODUITS FINANCIERS	84 616	62 744
PARTICIPATIONS	957	-780
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 668	11 673
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	73 991	51 850
CHARGES FINANCIERES	215 398	224 948
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	215 306	224 948
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHARGE	92	
RESULTAT FINANCIER	-130 782	-162 204
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 032 130	3 252 304

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/02/24 - 31/01/25	01/02/23 - 31/01/24
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	115 671	240 683
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 288	236 342
SUR OPERATION EN CAPITAL	107 383	4 341
CHARGES EXCEPTIONNELLES	130 211	27 119
SUR OPERATIONS DE GESTION	222	59
SUR OPERATION EN CAPITAL	105 756	361
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 234	26 699
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14 540	213 564
PARTICIPATIONS DES SALARIES	651 724	683 375
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	801 293	674 014
TOTAL DES PRODUITS	84 745 930	85 027 931
TOTAL DES CHARGES	82 181 357	82 919 451
RESULTAT NET COMPTABLE	2 564 573	2 108 479
 * Dont crédit-bail mobilier et immobilier	 23 734	 25 942
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	62 474	54 072

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

■ **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

■ **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- Mobilier de bureau : 6 ans 2/3 à 10 ans

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON DE PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

M.L.A. COMMISSARIAT
 Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON DE PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...				
Réserves	4 836 067	476 479		5 312 546
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 108 479		2 108 479	
Résultat de l'exercice N		2 564 572		2 564 572
	7 444 546	3 041 052	2 108 479	8 377 119

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique Fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
* Express Lanvallay	Acquisition le 31/12/2020	70 000
		245 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	487 362	9 550	7 000	489 912
Immobilisations corporelles	31 243 692	1 590 571	532 852	32 301 411
Immobilisations financières - titres	1 447 336	2		1 447 337
Immobilisations financières - créances	457 798	20 806	29 782	448 822
	33 636 188	1 620 928	569 633	34 687 482

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	210 053	10 457	7 000	213 510
Immobilisations corporelles	21 014 202	1 472 366	427 096	22 059 472
	21 224 255	1 482 823	434 096	22 272 982

Dont dotation :	
- Linéaire	1 204 679
- Dégressive	253 910
- Exceptionnelle	24 234

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	379 800	51 900	58 800	372 900
Dépréciations de l'actif immobilisé	78 359			78 359
Dépréciations de l'actif circulant	6 902	24 149	4 663	26 388
	465 061	76 049	63 463	477 647
Dont dotation :				
- Exploitation		76 049	63 463	
- Financier				
- Exceptionnel				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 58 800
- montants repris parce que devenus sans objet : -

Le poste provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministère de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 161 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministère de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministère de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 51 900 €.
- Une provision liée à un litige prud'hommal à hauteur de 160 000 €.

Biens pris en crédit-bail.

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	235 897
Dotation aux amortissements théoriques	23 984
Cumul des amortissements théoriques	45 860
Valeur nettes	190 037

Redevances

Afférentes à l'exercice	23 734
Cumulées	39 097
Restant à payer :	
- À moins d'un an	43 730
- De 1 à 5 ans	70 024
- A plus de 5 ans	
- Total	133 754
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	133 194

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
 64, Cours Carnot
 13300 SALON de PROVENCE
 Tél. 04 90 56 21 38
 SIRET: 380 693 291

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	448 822	7 927	440 895
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 824 843	3 824 843	
Créances diverses	160 114	160 114	
Charges constatées d'avance	225 672	225 672	
	4 659 451	4 218 556	440 895

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	336 328	336 328		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	4 835 445	1 444 055	2 955 269	436 121
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 558 134	1 147 533	217 295	193 306
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 090 422	10 593 401		497 021
Dettes diverses	192 891	192 891		
Produits constatés d'avance	26 645	26 645		
	18 039 866	13 740 854	3 172 564	1 126 448

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 6 352

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 475 271

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 484 429

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 1 093 307

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Ce poste correspond uniquement à des dépôts à terme.

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 380 693 291

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyage et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	66 219 368	65 943 377
Drive	4 455 282	4 075 486
Express	6 900 871	6 378 987
Activité fioul et station-service		
- Activité fioul	831 238	897 434
- Location gérance HYPER	170 405	96 427
- Station-service LANVALLAY	4 214 309	5 264 677
Agence de voyages	925 455	818 256
	83 716 928	83 834 644

Le chiffre d'affaires de l'Agence de voyages se décompose de la façon suivante :

	N	N-1
Ventes de voyages (activité sous licence)	700 403	581 985
Commissions reçues (activité sous mandat)	225 052	236 271
	925 455	818 256

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	16
Agents de maîtrise	41
Employés	185
	242

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

S.A.S. DINANDISExercice du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025**Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	24 234	
Cession d'immobilisations corporelles	105 756	107 383
Amendes et pénalités	222	
Prime énergie		8 288
	130 211	115 671

M.L.A. COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
64, Cours Carnot
13300 SALON de PROVENCE
Tél. 04 90 56 21 38
SIRET: 320 693 291

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	497 021
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	154 703
	651 724

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	954 880
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-153 587
	801 293

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	234 153
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	258 407

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 590 516	1 590 516
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des sûretés personnelles

Néant

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 32% ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 635 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « Extension Fin de Carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/12/2024 s'élève à 256 k€. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice.

Entreprises liées

Emprunts et dettes financières divers	M.L.A. COMMISSARIAT <i>Commissaire aux Comptes</i> 64, Cours Carnot 13300 SALON de PROVENCE Tél. 04 90 56 21 38 SIRET: 380 693 291	S.A.S. LA GALION
		1 093 307
Intérêts et charges assimilées		62 474
Filiales et participation détenues		NÉANT
Société établissant des comptes consolidés		NÉANT

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.